

SESSION 2016**Concours de recrutement des personnels de direction
de première classe et de deuxième classe**

Epreuve : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures
Coefficient : 1

Ce sujet contient 19 pages numérotées de 1 à 19, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, signalez-le très lisiblement sur votre copie, proposez la correction et poursuivez l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***



NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS
POUR REMPLIR L'EN-TÊTE DES COPIES D'ÉPREUVE

SESSION 2016

CONCOURS DE PERSONNELS DE DIRECTION DE 1ÈRE ET DE 2ÈME CLASSE

Epreuve du mercredi 20 janvier 2016

Libellé concours 1^{ère} Classe : Concours de personnels de direction de 1^{ère} classe

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
D A I	0 0 1 0 A	1 0 1	2 5 4 3

Libellé épreuve/matière : Epreuve écrite 2016

ou

Libellé concours 2^{ème} Classe : Concours de personnels de direction de 2^{ème} classe

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
D B I	0 0 1 0 X	1 0 1	2 5 4 3

Libellé épreuve/matière : Epreuve écrite 2016

SUJET

Vous avez pris vos fonctions en tant que proviseur, au lycée A, en septembre 2015.

C'est un lycée de centre-ville de la capitale régionale, très attractif du fait de ses nombreuses options linguistiques et artistiques, accessibles indépendamment du secteur scolaire, sur dossier ou examen d'entrée. L'essentiel de son public scolaire est inscrit dans ces séries ou options, très demandées par les élèves et les familles. Un recrutement par secteur géographique est néanmoins maintenu et scolarise principalement les élèves qui suivent des filières non sélectives.

Ces deux publics scolaires, très différents, se fréquentent peu au sein du lycée, dans l'usage des locaux comme dans l'inscription aux activités péri-éducatives. L'organisation pédagogique accentue ce clivage en structurant chaque division autour de la spécificité de son option et en attribuant d'année en année certaines séries aux mêmes professeurs. La réforme du lycée, en particulier l'accompagnement personnalisé, n'a été mise en place que de façon incomplète et superficielle.

La cohésion des différents publics scolaires apparaît comme l'un des objectifs prioritaires. Vous entreprenez d'y travailler en mettant en place une stratégie s'appuyant sur deux leviers qui doivent permettre une évolution dès la rentrée 2016.

1. Tout d'abord, vous souhaitez réorganiser l'accompagnement personnalisé.

Vous prévoyez de mobiliser les professeurs sur ce sujet lors du conseil pédagogique de décembre. A cette fin, vous préparez les arguments en faveur de cette restructuration ainsi que la proposition d'organisation de l'accompagnement personnalisé qui sera soumise à la réflexion. Vous rédigez un argumentaire qui vous servira de support lors de cette présentation. Cet argumentaire ne dépassera pas quatre pages.

2. D'autre part, vous prévoyez de repenser la composition des divisions. Vous avez exprimé cette intention lors du conseil d'administration du 24 novembre 2015.

Le président d'une fédération des parents d'élèves s'inquiète de ce projet et vous interpelle dans un courrier signé d'une majorité de représentants de parents au conseil d'administration. En réponse, vous rédigez un courrier au président de cette fédération expliquant vos arguments et les propositions que vous envisagez pour le prochain conseil d'administration. Ce courrier ne dépassera pas deux pages.

Conformément au principe d'anonymat du concours votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, paraphe, origine (académie ou établissement d'exercice). Dans la rédaction du courrier qui vous est demandée, en lieu et place d'une signature, vous utiliserez le terme « signé ».

Composition du dossier

1. Données de l'établissement : fiche APAE p. 3
2. Extrait du compte rendu de l'expertise du lycée A relative à son offre de formation en langues vivantes étrangères et à la mise en place de l'accompagnement personnalisé p. 7
3. Extrait de la lettre de mission du proviseur p. 9
4. Extrait du compte rendu du conseil pédagogique du lycée p. 10
5. Extrait du procès-verbal d'un conseil d'administration p. 12
6. Courrier du président d'une fédération de parents d'élèves p. 14
7. Tableau comparatif des résultats et des récompenses dans les classes de seconde p. 15
8. Tableau des punitions et sanctions par classes en seconde p. 15
9. Extrait du rapport des inspections générales IGEN et IGAENR sur *le suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée*, rapport n° 2012-003, janvier 2012 p. 16
10. Présentation du rapport *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, CNESCO, juin 2015 p. 19

DOCUMENT 1 – Données de l'établissement

APAE - Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements

Année scolaire 2014 – 2015 - Lycée général A - Secteur public

Évolution du Total général des effectifs d'élèves et Indice 100 N-4	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs totaux	1145	1143	1146	1148	1124
Indice 100 - N-4 - Pour l'Établissement	100,0	99,8	100,1	100,3	98,2
Indice 100 - N-4 - Pour le Département	100,0	101,4	102,8	104,6	105,9
Indice 100 - N-4 - Pour l'Académie	100,0	101,6	102,4	104,0	104,6

Offre de formation

Présence de sections linguistiques et sportives 2014-2015	Nombre d'élèves
Section Internationale	191
Section Européenne	111
Section Bi-Nationale	57
Section Orientale	32

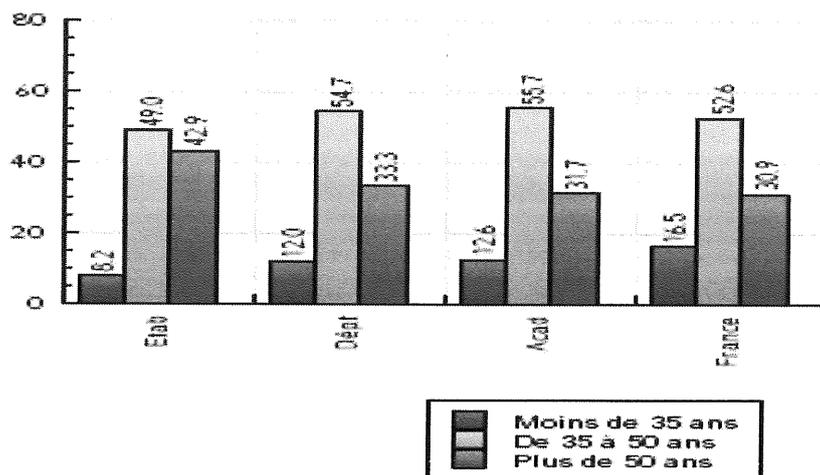
Enseignements d'exploration proposés en classe de 2de à la rentrée 2015/2016	Enseignements d'Exploration
	CREATION&CULTURE DESIGN
	SES-CAA (ARTS VISUELS)
	SES-GREC ANCIEN
	SES-LATIN
	SES-LITTERATURE & SOCIETE
	SES-LV3 (8 LV DONT CHINOIS, COREEN, JAPONAIS, RUSSE)
	SES-MPS

Caractéristiques des personnels

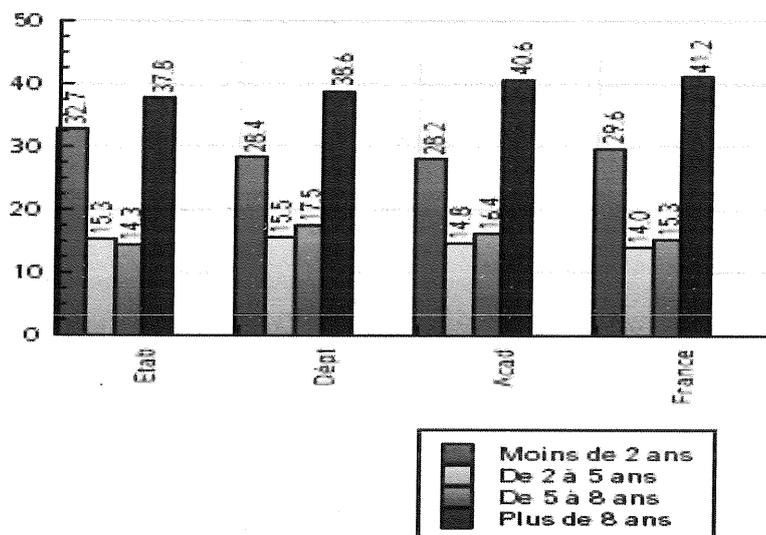
Personnels enseignants	Etab.	Dépt.	Acad.	France
Agrégés	37,3	33,0	28,6	27,5
Certifiés, PEPS	58,7	54,1	58,7	54,5
PLP	0,0	9,3	8,8	13,6
Autres titulaires	1,2	0,2	0,2	0,3
Non- titulaires	2,8	3,4	3,7	4,1

Pourcentage de personnels enseignants à temps partiel - 2014-2015	Etab.	Dépt.	Acad.	France
	14,3	5,6	6,4	7,3

Age des enseignants



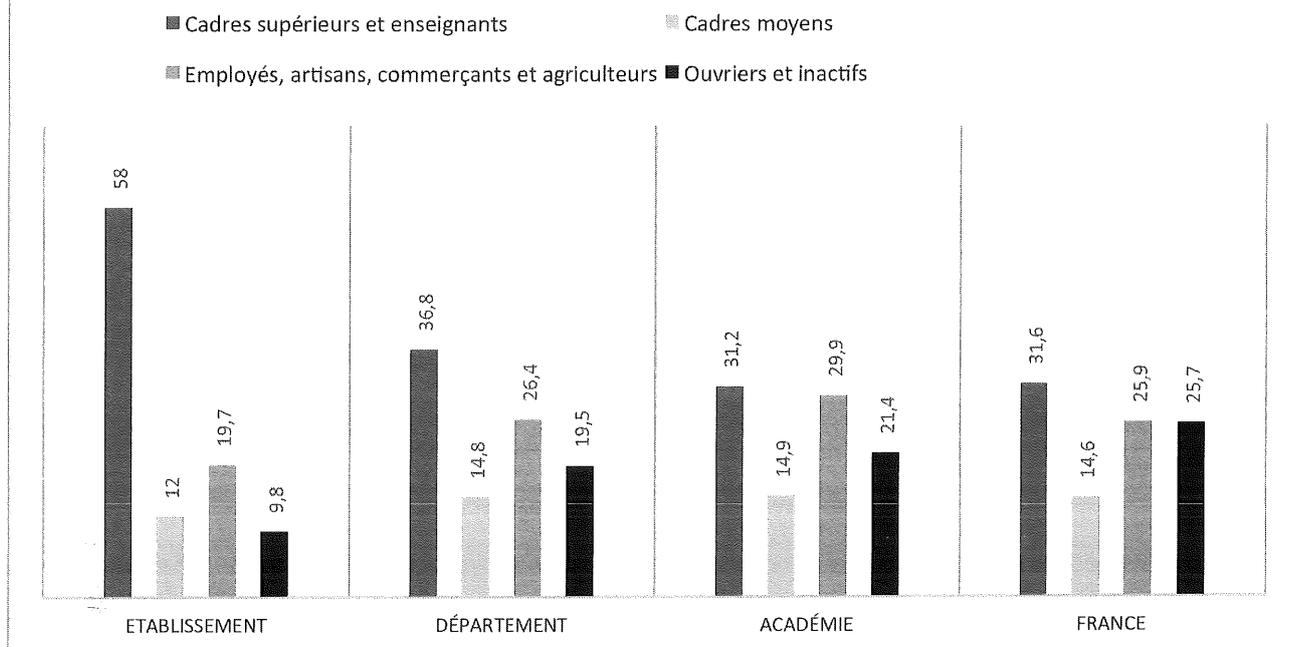
Ancienneté des enseignants



Caractéristiques des élèves

Effectifs d'élèves du 2nd cycle GT	2012	2013	2014
2NDE GT DE DETERMINATION	409	371	373
1ERE S	136	138	140
1ERE L	82	74	70
1ERE ES	115	116	107
1ERE STD2A	31	30	30
TERMINALE S	131	136	140
TERMINALE L	63	84	71
TERMINALE ES	104	120	120
TERM STD2A	31	31	28
Total 2nd cycle GT	1102	1100	1079

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES



Évolution de la distribution par PCS regroupées - Établissement	2010	2011	2012	2013	2014
Cadres supérieurs et enseignants	55,6	56,4	55,7	57,2	58,0
Cadres moyens	14,3	13,5	12,5	11,8	12,0
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	19,7	21,2	22,3	20,9	19,7
Ouvriers et inactifs	8	7,5	8,3	9,1	9,8
Non renseignée	2,4	1,4	1,2	1,0	0,5

Évolution de la distribution par PCS regroupées - Académie	2010	2011	2012	2013	2014
Cadres supérieurs et enseignants	31,8	31,6	31,6	31,5	31,2
Cadres moyens	16,1	15,8	15,3	15,1	14,9
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	28,9	29,5	29,9	29,9	29,9
Ouvriers et inactifs	20,8	20,7	20,9	21,1	21,4
Non renseignée	2,4	2,4	2,3	2,4	2,6

Pourcentage d'élèves en avance / à l'heure / en retard à l'entrée en 2nde GT - 2014-2015	Etab	Dépt	Acad	France
% d'élèves en avance	8,0	4,8	4,9	5,1
% d'élèves à l'heure	90,1	87,9	87,2	85,6
% d'élèves en retard 1 an	1,7	6,9	7,5	8,6
% d'élèves en retard 2 ans et +	0,2	0,4	0,4	0,7

Performance

Taux de redoublement global en classe de 2nde	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	6,1	6,1	4,7	4,6	6,7
pour le département	10,0	8,4	8,2	7,5	7,7
pour l'académie	9,4	7,8	7,5	6,7	6,4
pour la France	10,6	9,2	8,7	7,8	7,3

Indicateurs de Valeur Ajoutée des Lycées (IVAL)

Taux d'accès de la 2nde au bac GT et valeurs ajoutées	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'accès brut	81	76	77	75	85
Valeur ajoutée / Académie	+ 2	- 1	- 1	- 6	+ 4
Valeur ajoutée / France	+ 1	- 4	- 4	- 6	+ 2

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2013 correspond donc à l'année scolaire 2012-2013).

Taux d'accès de la 1ère au bac GT et valeurs ajoutées	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'accès brut	91	90	91	91	93
Valeur ajoutée / Académie	0	- 1	- 1	- 2	0
Valeur ajoutée / France	- 1	- 3	- 2	- 2	- 1

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2013 correspond donc à l'année scolaire 2012-2013).

Taux de réussite au bac général et valeurs ajoutées	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de réussite L	96	85	100	100	96
VA / Académie L	0	- 8	+ 5	+ 3	- 1
VA / France L	0	- 8	+ 5	+ 2	- 1
Taux de réussite ES	93	90	94	94	93
VA / Académie ES	- 2	- 6	- 3	- 1	- 5
VA / France ES	- 3	- 6	- 4	- 3	- 5
Taux de réussite S	90	93	96	95	97
VA / Académie S	- 5	- 4	- 1	- 2	0
VA / France S	- 6	- 5	- 2	- 3	- 1
Taux de réussite GENE	92	90	96	96	96
VA / Académie GENE	- 3	- 6	- 1	0	- 1
VA / France GENE	- 4	- 6	- 1	- 2	- 2

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2013 correspond donc à l'année scolaire 2012-2013).

Écart du taux de réussite au bac général et taux de réussite des PCS défavorisées	2011	2012	2013	2014	2015
Pour l'établissement	-0,1	+7.6	-4,4	+8,4	-3,7
Pour le département	+6.4	+3.8	+2.5	+3,8	+2,7
Pour l'académie	+4.0	+3.1	+2.6	+2,4	+3,1

OCEAN - Rectorat de X - DEP

DOCUMENT 2 – Extrait du compte rendu de l'expertise du lycée A relative à son offre de formation en langues vivantes étrangères et à la mise en place de l'accompagnement personnalisé

Commande de Monsieur le Recteur de l'académie Z

Experts : Mme Division de l'organisation scolaire-DSDEN, M.....IA-IPR, M.....IA-IPR

ANALYSE DE LA SITUATION

Présentation de l'établissement

Structure : L'offre de formation de ce lycée est constituée des trois séries générales, d'une section STD2A, d'une ULIS et d'une STS Design de produits. Dans le contexte pédagogique local, il est perçu comme le lycée des langues. Il se caractérise en effet par une carte des langues très diversifiée : 3 LV1, 6 LV2 et 8 LV3, une section européenne et une de langue orientale, une section binationale et deux sections internationales.

- 3 LV1 : allemand, anglais, espagnol.
- 6 LV2 : allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, japonais.
- 8 LV3 : chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe.
- 1 section européenne d'anglais.
- 1 section orientale de chinois.
- 1 section binationale franco-italienne : ESABAC.
- 2 sections internationales : américaine et espagnole.

Le choix d'une LV3 s'offre sans restriction aucune à tous les élèves, même à ceux des sections à profil linguistique particulier. Ainsi, dans les secondes des diverses sections (option internationale du bac OIB, ESABAC,...), on retrouve des élèves ayant pris une des 8 LV3 en enseignement d'exploration 2 et/ou en option facultative.

Sections particulières et options linguistiques contingentées de LVE et flux d'élèves

Sur 380 élèves entrant chaque année en 2^{nde}, 225 sont accueillis dans le cadre de places contingentées, 155 autres seulement viennent des collèges du secteur dont le nombre d'élèves en 3^{ème} est de 300.

Sections ou options contingentées	Nombre de places offertes	Nombre de places pourvues	Élèves hors secteur	Élèves suivant effectivement cet enseignement
OIB en espagnol	35	35	26	35
OIB en américain	35	35	32	35
ESABAC franco-italien	19	19	19	19
Coréen	24	24	22	22
Japonais	30	30	10	38
Chinois	30	30	18	51
Section orientale chinois	12	12	11	12
Hébreu	10	12	9	12

La mise en place de ces contingents est doublement problématique. Le contingentement fait entrer au lycée, via le paramétrage effectué dans AFFELNET, les meilleurs élèves. Vues les modalités de sélection adoptées au sein de l'établissement, ces élèves seront également ensuite prioritaires pour accéder à la section européenne d'anglais. La section devient ainsi quasi inaccessible aux élèves du secteur.

Ventilation des heures de groupes à effectifs réduits

	DGH attribuée pour des heures à effectifs réduits Filière générale	Dédouplements mis en place par le lycée en langues+OIB+ESABAC	Dédouplements mis en place par le lycée hors langues
2 nd e GT	115.5	60.25	58.5
1 ^{ère} GEN	71	63.5	37.5
Tale GEN	70	43	51
	256.5	166.75	147
		313.75	

Hors langues, des heures pour mettre en place des groupes à effectifs réduits sont attribuées à toutes les disciplines (sauf EPS et arts plastiques). On a des difficultés à identifier quelles priorités ont présidé à cette ventilation.

Mise en place de l'accompagnement personnalisé (AP)

Toutes les classes ne bénéficient pas de deux heures d'aide personnalisée (AP) par semaine. Et même si l'on ajoute des rencontres avec le COP ou d'autres actions, cela ne permet pas d'accorder à chaque élève les 72 heures annuelles réglementaires.

Au sein de plusieurs classes ce déficit est accentué par l'existence de barrettes AP/option qui font que les élèves suivant ces dernières ne peuvent pas aller en AP.

Pour une classe donnée, les heures d'AP sont réparties entre trois ou quatre enseignants de la classe. Dans la majorité des classes le professeur principal assure une ½ heure d'AP. La multiplication des intervenants fait qu'ils ne voient les élèves en AP que tous les 15 jours. Cela ne favorise pas un travail cohérent et concerté des enseignants. Quel sens donner à ce dernier dans ces conditions d'autant que l'AP se déroule dans la plupart des cas en classe entière ? La consultation de comptes rendus de conseil pédagogique témoigne du faible intérêt des enseignants pour ce dispositif.

Diagnostic

Les ouvertures d'options ou de dispositifs linguistiques prononcés ces dernières années ainsi que les nombreux contingentements ont *de facto* contribué à la déssectorisation du lycée.

Cet établissement offre un grand nombre de sections, de langues, d'options, d'enseignements d'exploration et de spécialité. Cela s'accompagne d'une totale liberté laissée aux élèves de choisir parmi cette offre d'enseignement. Cela génère une multiplication des combinaisons qui contraignent l'emploi du temps ainsi qu'une consommation importante de moyens pour des groupes à effectifs faibles.

Ces conditions ne sont pas appropriées pour mettre en place un accompagnement personnalisé conformément à la lettre et à l'esprit de la réforme du lycée.

Recommandations

Comme il n'est pas envisagé de faire du lycée A un lycée international, il s'agira de renforcer l'ancrage du lycée dans son secteur et d'équilibrer la carte des options linguistiques avec les autres établissements.

Objectif 1 : - renforcer l'efficacité pédagogique des moyens alloués.

- garantir à tous les élèves les 72 heures d'AP/an.
- attribuer les heures pour effectifs réduits de manière ciblée selon les priorités définies dans le projet d'établissement et sur la base du projet pédagogique avéré afin d'éviter leur dilution.

Objectif 2 : renforcer le recrutement d'élèves issus du secteur et rationaliser l'offre au lycée A à hauteur de 85 places supplémentaires pour les lycéens du secteur.

DOCUMENT 3. – Extrait de la lettre de mission du proviseur

Période de validité : du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018

Référence : article 21 du statut particulier du 11 décembre 2001, dans sa rédaction issue du décret n° 2012-932 du 1^{er} août 2012 ; décret 2012-933 du 1^{er} août 2012 ; arrêté du 7 août 2012.

Le contrat d'objectifs a été signé le 11 juillet 2014. Les objectifs sont :

- mieux accompagner les poursuites d'études ;
- mieux personnaliser les parcours de formation ;
- poursuivre l'ouverture internationale de l'établissement.

Nommé, depuis le 1^{er} septembre 2015, dans l'emploi de proviseur du lycée A, vous avez mis en évidence les caractéristiques de cet établissement et établi le diagnostic de son fonctionnement.

Plusieurs éléments ont retenu notre attention :

- une carte des formations complexe, qui manque de lisibilité ;
- des redoublements qui sont trop nombreux en seconde ;
- la réforme du lycée n'est pas totalement appliquée ;
- les relations avec les parents d'élèves sont trop souvent conflictuelles ;
- le mal-être de certains élèves interroge : fruit d'emplois du temps surchargés, de pression scolaire trop forte ?
- un manque de mixité sociale préjudiciable à tous les élèves.

En votre double qualité de représentant de l'État et d'organe exécutif de cet établissement public local d'enseignement, la mission qui vous est assignée s'inscrit dans le cadre de l'expression de la politique pédagogique et éducative nationale déclinée par le projet académique dont les quatre axes s'énoncent sous la forme suivante : « *assurer la réussite du parcours de tous les élèves, favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers, favoriser le parcours de formation et d'orientation de tous les élèves, renforcer le pilotage académique au profit des objectifs pédagogiques* ».

Cette mission s'articule autour des axes de progrès ci-dessous dont découlent des objectifs spécifiques. La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard des indicateurs – quantitatifs et qualitatifs – précisés dans la présente lettre et ceux qu'il vous revient de déterminer.

AXES DE PROGRES ET OBJECTIFS

Ces axes peuvent concerner un ou plusieurs des domaines suivants, le cas échéant de manière transversale.

- **Pilotage de l'établissement**

Conforter un pilotage de l'établissement qui fédère les équipes autour des axes du contrat d'objectifs.

- **Politique pédagogique et éducative**

- Mieux personnaliser les parcours de formation en faisant bénéficier chaque élève d'un travail d'individualisation du parcours de formation et d'orientation.
- Inscrire la politique pédagogique du lycée dans le continuum bac-3, bac+3, pour mieux préparer les élèves au post-bac et s'assurer de la réussite de tous.
- Poursuivre les actions permettant d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des élèves (meilleure gestion de la pression exercée sur leur scolarité).

- **Conduite et animation de l'ensemble des ressources humaines**

Conduire les enseignants à une plus grande ouverture sociale, à une attention renforcée aux élèves en difficulté.

- **Relations avec l'environnement**

Renforcer la mixité sociale et scolaire de l'établissement, ce qui passe inévitablement par un travail de communication et d'explication.

Document 4 – Extrait du compte rendu du conseil pédagogique du 15/09/2015

1. Accompagnement personnalisé :

Un projet résumant l'existant dans l'établissement, les textes en vigueur et les perspectives pour l'avenir a été remis aux membres du conseil. La possibilité de mettre plusieurs divisions de même niveau en « barrettes » afin d'augmenter les possibilités en matière de soutien ou d'approfondissement disciplinaire a été évoquée. Des réticences ont été exprimées concernant le soutien avec des élèves que les enseignants n'auraient pas en cours. Mais il y avait aussi des partisans de cette solution, selon les disciplines. Pour cette année, grâce à des moyens horaires offerts par des professeurs dont l'emploi du temps n'est pas complet (Russe, Hébreu, Lettres par exemple), les élèves de 2de bénéficieront d'aide méthodologique selon une organisation qui sera communiquée par le proviseur adjoint prochainement.

Il a été demandé une mutualisation des initiatives relatives à l'orientation. Nous allons les recenser et les publier, pour en faire un bien commun, avec l'aide des conseillères d'orientation-psychologues. Elles seront également sollicitées pour faire une formation auprès des professeurs principaux. Le tutorat par d'autres élèves plus avancés dans leur scolarité a également été évoqué. La mise en forme reste à définir. Des journées spécifiques pour les séries ES et L permettant de démystifier l'orientation post-seconde et de rendre à la série S sa vocation de série scientifique seront à prévoir. Cette initiative a déjà existé dans ce lycée. Une clarification de la répartition horaire de l'accompagnement personnalisé (AP), par discipline, est demandée pour la rentrée 2016. La direction s'y engage, dès que cela sera possible et en fonction des éléments communiqués par la direction départementale de l'EN. Il n'y aura pas, cette année, de forum consacré à l'orientation car les élèves de première de 2014/2015 y ont eu accès l'an passé. Il sera proposé tous les deux ans. Par contre, en utilisant le créneau horaire du mardi 12h-14h, des formations post-bac ont la possibilité de venir rencontrer nos lycéens volontaires qui seront prévenus au préalable.

2. Échanges et voyages :

Un texte concernant une politique d'établissement pour les échanges et voyages a été distribué et discuté. Quelques observations judicieuses ont été émises. Les langues anciennes peuvent difficilement effectuer des échanges... Les voyages sont donc considérés comme prioritaires dans ce cas de figure. Les sections OIB possèdent un cahier des charges qui prévoit des séjours dans les pays partenaires. Elles sont donc à considérer différemment des autres divisions de l'établissement. Il a aussi été rappelé que l'organisation des voyages et échanges avait obligé le lycée A à prélever sur ses fonds de réserve depuis des années et que le montant de ceux-ci ne permettait plus de le faire de nouveau. Il faudra donc budgéter le coût de la participation des enseignants lors du vote du budget 2016 (CA de novembre 2015). Tous les projets évoqués en juin 2015 ne pourront pas avoir lieu. Certains seront reportés à l'année suivante. Ceux qui seront conservés pour cette année le seront selon les critères énoncés dans le document ci-joint. La part du budget consacrée à ces initiatives dont l'intérêt n'est pas en cause, dépendra des économies que nous serons capables de réaliser collectivement... L'exemple des avis de paiement de la demi-pension envoyés aux familles jusqu'alors pour un coût de 1 500€ par an a été évoqué. En les remettant aux élèves et en prévenant les familles par courrier électronique, nous pouvons effectivement dégager des marges de manœuvre. Il faudra, bien sûr, trouver d'autres possibilités d'économie.

3. Remplacement de courte durée :

Ces remplacements existent et fonctionnent dans ce lycée, mais il semble souhaitable d'établir des règles de transparence. Un texte a été proposé et sera mis à l'ordre du jour du prochain CA. Il a fait l'objet d'une lecture commune et semble faire consensus.

4. Utilisation du logiciel de gestion et de communication des notes :

Suite à des demandes de parents, la question de la fréquence de remplissage de ce logiciel a été abordée. Il apparaît que des enseignants rentrent toutes leurs notes et d'autres, une moyenne. Les échanges ont mis en avant le manque d'intérêt d'une note « sèche » pour apprécier la qualité d'un travail. Il est vrai qu'en plein débat sur l'évaluation et sur la notion de compétence, cet argument n'est pas absurde... La liberté pédagogique des professeurs peut justifier des différences dans l'usage du logiciel mais il est demandé aux enseignants d'expliquer leur choix et leur mode de fonctionnement aux lycéens qui seront certainement capables de le transmettre à leurs parents. Il est ressorti des débats que l'on peut faire confiance aux élèves et qu'un contrôle permanent des familles ne favorise pas l'autonomie des lycéens qui est une des clefs de leur réussite présente et future.

5. Rencontres Parents/professeurs :

La formule arrêtée cette année permettra aux enseignants et aux parents de se rencontrer pendant 10 minutes (avec inscription préalable). Ceci, afin de permettre aux parents de voir les différents professeurs de leur enfant et d'éviter que la soirée ne se prolonge trop tardivement... Pour les classes de seconde, cela aura lieu le vendredi 14 novembre, à partir de 17h. L'organisation de cette soirée fera l'objet d'une évaluation pour trouver la meilleure solution, celle qui conviendra au plus grand nombre à l'avenir.

6. Questions diverses :

- Les relations avec les parents, notamment en conseil de classe, ont fait l'objet d'une discussion. Le proviseur interviendra auprès des deux associations de parents d'élève. Si elles prévoient une formation de leurs délégués, il y participera pour rappeler leur rôle et le cadre de leurs interventions mais aussi notre volonté de collaborer avec eux.
- A une question concernant les projets théâtres déposés en juin et leur validation, il a été répondu que ces projets sont très importants pour la formation des élèves et que tout sera mis en œuvre pour qu'ils se réalisent, si le financement existe.
- Une enseignante a demandé s'il serait possible, à l'avenir, d'éviter de mettre des cours en classe entière après 16h... Nous avons donc terminé par un débat sur la complexité des emplois du temps du lycée A.

Le proviseur

DOCUMENT 5 – Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2015.

La séance est ouverte à 18h10, le quorum étant atteint avec 20 membres présents.

1. **Approbation du PV du 13/04/2015** : Il n'y a pas eu d'observation et le PV a été adopté à l'unanimité des 19 présents.
2. **Présentation de l'ordre du jour** : Le proviseur présente celui qui a été envoyé aux membres du CA. Il y ajoute des conventions et des échanges ainsi que trois questions diverses présentées par une fédération de parents d'élèves.
L'ordre du jour est voté à l'unanimité des présents.
3. **Questions pédagogiques** :

- **Répartition de la DGH**

Le proviseur présente les modifications qui sont intervenues depuis le Conseil Pédagogique du 15 juin et la commission permanente du 16 juin.

[...]

Un représentant des enseignants, demande pour quelles raisons des heures-postes ont disparu depuis la dernière version présentée en commission permanente ? Le proviseur répond que différentes mesures expliquent cette différence. Par exemple, la nomination d'un agrégé sur un poste prévu à 18h nous fait perdre 3 heures postes. Mais la moyenne est généralement de 10 % d'HSA et nous ne sommes toujours qu'à 6.48 %. Le représentant des professeurs insiste pour qu'il n'y ait pas d'HSA lorsque des heures-postes sont données à un autre lycée pour faire une partie de service. Le proviseur répond qu'il est possible de revoir la situation si ce cas de figure se présente mais il est nécessaire que les enseignants acceptent une répartition de service très contrainte, car sans HSA. Dans ce cas, il s'engage à modifier sa proposition. Pour l'anglais, une enseignante précise que les professeurs préfèrent rester avec des effectifs réduits plutôt qu'avec des dédoublements et ceci sur les trois niveaux. Un enseignant relaie la demande des professeurs d'Option Internationale au Baccalauréat en Américain (littérature) pour obtenir davantage de moyens horaires pour leur discipline. Il compare avec les lycées internationaux qui seraient beaucoup mieux lotis. Le proviseur répond que les OIB reçoivent ce qui est prévu pour leurs enseignements dans la DGH (c'est fléché) et qu'il se refuse à prendre des moyens aux autres élèves pour dédoubler davantage des lycéens méritants mais qui ne posent aucune difficulté car ils sont sélectionnés notamment sur leur excellent niveau scolaire. Il ne peut pas, actuellement, les dédoubler davantage. Pour 4 h de littérature, ils auront 2 h en classe entière et 2 h dédoublées. Cette situation paraîtrait confortable à beaucoup d'enseignants qui ne sont pas en OIB. La situation en arts plastiques est également évoquée mais il faut attendre de savoir si le professeur titulaire devient IPR pour organiser les services dans cette discipline. Le proviseur met ensuite au vote la proposition de répartition de la DGH qui a été présentée et distribuée aux membres du CA. Conformément au règlement intérieur, il demande un vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est 13 oui et 7 non, donc la répartition est approuvée.

[...]

- **Organisation de l'accompagnement personnalisé pour la classe de seconde** :

En réponse à des demandes exprimées par les représentants des parents d'élèves au cours de cette année scolaire, le proviseur adjoint fait état de sa volonté de réfléchir à la mise en place progressive d'un dispositif pour tenter de répondre aux difficultés des élèves et pour mettre le lycée A en conformité avec la réglementation en vigueur depuis 2010 concernant cet aspect de la réforme du lycée. La répartition horaire pour la rentrée 2015 étant achevée, il est trop tard pour une mise en place à la rentrée, qui serait précipitée. Néanmoins, il faudra qu'en 2015-2016 ce sujet soit réellement pris en compte.

Le coordonnateur de lettres s'interroge sur la pertinence de cet accompagnement personnalisé. Selon lui, cela risque de complexifier inutilement les emplois du temps. Il pense ne pas se tromper en affirmant, au nom de ses collègues, que l'accompagnement personnalisé est sans doute utile dans les lycées où les résultats des élèves sont faibles. Mais dans la mesure où ceux du lycée sont déjà très bons, il n'en voit pas la nécessité. A la rigueur, on pourrait revenir à une organisation sur le modèle des anciens modules, qui avait le mérite d'être simple dans sa mise en œuvre et adaptée aux besoins des élèves.

Le proviseur adjoint souhaite qu'on ne s'en tienne pas là, mais juge qu'il est pour l'instant contre-productif d'ouvrir la réflexion, car celle-ci nécessitera une analyse approfondie des besoins des élèves et des modalités possibles d'organisation qui prennent en compte tous leurs profils.

DOCUMENT 6 –

Courrier du président de la fédération de parents d'élèves Z au proviseur.

Le 1^{er} décembre 2015

Monsieur le Proviseur,

Je vous écris ce jour afin de vous exprimer les inquiétudes de la plupart des parents élus au conseil d'administration vis-à-vis de votre projet de modification de la répartition des options dans la composition des divisions.

Vous avez abordé la question lors du dernier conseil d'administration, en mettant en avant principalement l'argument d'une meilleure cohésion entre les élèves. Nous ne nous opposons pas à cette intention certes louable, mais nous éprouvons de réelles inquiétudes quant aux conséquences inévitables de votre projet.

Jusqu'à présent en effet, nos enfants ont pu étudier au lycée A dans d'excellentes conditions liées à la qualité des enseignants, mais aussi au fait que les élèves étaient regroupés dans les classes en fonction de leurs options. Cela leur permet de partager avec leurs camarades de classe un projet fort dans leur scolarité et leur poursuite d'études. C'est aussi un moyen de constituer des classes d'élèves motivés, qui possèdent un véritable appétit scolaire, et avec lesquels les professeurs peuvent aller plus loin dans l'approfondissement.

La plupart de ces élèves passent un examen ou constituent un dossier, afin de pouvoir être admis dans ces sections. Ce sont des élèves qui ont fourni un effort conséquent pour pouvoir être scolarisés dans ces sections très demandées et nous considérons que leur mérite est supérieur à celui des élèves scolarisés dans les séries ordinaires, comme en témoigne d'ailleurs leurs résultats au baccalauréat. Par ailleurs, la plupart font le sacrifice d'une partie de leur temps de repos en effectuant chaque jour les trajets entre le lycée et leur domicile parfois très éloigné.

Vous comprenez que nous craignons une baisse du niveau et des résultats au baccalauréat, car nous ne voyons pas comment la même émulation pourra être maintenue dans des classes beaucoup moins homogènes. Dans l'hypothèse où vous poursuivriez dans cette voie, je ne vous cache pas que certains parents s'interrogent sur l'intérêt de maintenir leurs enfants dans ces sections, ou sur l'opportunité d'y scolariser leurs enfants plus jeunes. Il y aurait donc à craindre une baisse des candidats vers ces sections.

Vous constaterez avec les signatures suivant ce courrier que je n'exprime pas là une inquiétude personnelle, mais une crainte largement partagée, au-delà des fédérations d'appartenance.

Je vous remercie, Monsieur le Proviseur, pour la considération que vous voudrez bien accorder à mes propos et vous prie d'agréez mes respectueuses salutations.

DOCUMENT 7 –**Tableau comparatif des résultats et des récompenses dans les classes de seconde du lycée A, année 2014-2015**

	2.1 CCD	2.2 OIB US	2.3 OIB ESP	2.4 Euro	2.5 Orien	2.6 Esab	2.7	2.8	2.9	2.10	2.11
Moyenne la plus basse	10.77	11.97	10.79	11.35	10.54	10.80	8.32	8.81	7.97	9.10	7.25
Moyenne la plus haute	16.22	18.44	16.88	16.18	15.11	15.83	14.02	14.56	13.67	15.10	13.88
Moyenne générale de la classe	13.46	14.56	13.81	14.20	12.98	13.21	10.88	11.46	10.93	12.05	11.21
Nombre d'encouragements	18	21	17	19	19	17	14	13	12	16	16
Nombre de félicitations	54	66	31	58	28	42	14	19	15	18	16

DOCUMENT 8 –**Tableau des punitions et sanctions des élèves de seconde du lycée A, année 2014-2015**

Punitions ou sanctions	2.1 CCD	2.2 OIB US	2.3 OIB ESP	2.4 Euro	2.5 Orien	2.6 Esab	2.7	2.8	2.9	2.10	2.11
Rappel à l'ordre dans le carnet de liaison	5	1	10	2	9	8	8	12	15	7	14
Devoir supplémentaire	2	1	7	4	6	6	14	15	11	13	8
Retenue	3	0	5	0	2	4	11	14	19	8	15
Exclusion ponctuelle de cours	0	0	2	0	3	8	5	13	10	9	14
Avertissement	0	0	1	0	2	1	11	8	12	9	7
Blâme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mesure de responsabilisation	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
Exclusion temporaire de la classe (1 ou + plusieurs jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Exclusion temporaire de l'établissement	0	0	0	0	0		2	0	3	2	1
Exclusion définitive (après conseil de discipline)									1		

CCD : Création Culture Design**OIB US** : Option internationale au baccalauréat américaine**OIB ESP** : Option internationale au baccalauréat espagnole**Euro** : Classe avec section européenne en anglais**Orien** : Classe avec section orientale en chinois**Esab** : ESABAC franco/italien

DOCUMENT 9 – Extrait du rapport des inspections générales sur le suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique.

Rapport n° 2012-003, Catherine Moisan, IGEN, Jean-François Cuisinier, IGAENR.

[...]

Chapitre 2 :

■ L'accompagnement personnalisé des lycéens : perceptions et pratiques pédagogiques

Un révélateur de la conception du métier par les professeurs

Les discussions concernant l'accompagnement personnalisé (AP) sont toujours aussi vives lors des entretiens avec les enseignants. Tous s'accordent pour dire que cette « réforme n'est pas comme les autres, elle nous oblige à remettre en question nos pratiques ». Ces discussions révèlent de profondes différences dans la conception du métier de professeur de lycée :

- Une première catégorie de professeurs éprouve de fortes réticences à se projeter dans le rôle qui lui est assigné par la réforme - "accompagnement" des élèves, "personnalisation" de l'enseignement - tout comme, par le passé, lorsqu'il s'est agi d'installer des dispositifs comme les itinéraires de découverte en collège, l'aide individualisée ou les modules en lycée. L'identité professionnelle que les professeurs ont construite ou dans laquelle ils se reconnaissent ne correspond pas à ce que l'institution attend d'eux désormais. Les professeurs ont appris à transmettre une discipline, pas à enseigner. Ils déplorent le manque de cadrage de l'AP, mais dès qu'une proposition formelle émerge elle est vertement critiquée. Ils n'ont pas perçu l'AP comme une compétence à exercer dans le cadre du métier d'enseignant, d'où une certaine insistance pour qu'elle soit assurée uniquement par des enseignants volontaires, position motivée du fait « d'un travail spécifique (sic) », qui serait celui des professeurs principaux et des assistants pédagogiques en particulier pour le soutien.
- Une autre catégorie, au contraire, se félicite de cet « espace de liberté » qui leur permet enfin d'exercer leur véritable métier de professeur. Ces professeurs font preuve d'un haut niveau de professionnalisme et d'un fort investissement. Ils parlent des élèves, de leurs compétences ; ils se remettent en cause, font preuve d'innovation et surtout mentionnent la transformation de leurs pratiques pendant leurs cours. Ils sont en demande d'accompagnement et de reconnaissance.
- La majorité des enseignants sont partagés, savent qu'il leur faut enseigner autrement mais expriment encore beaucoup de désarroi. *« Tous les déçus de l'AP sont ceux qui ont voulu faire trop de choses. Il faut aborder l'élève d'une autre façon, par ses compétences, il faut à la fois fixer une ligne et s'adapter avec souplesse : c'est difficile ». « En 2nde, le champ des possibles est tellement large qu'on ne sait pas faire. On veut mettre trop de choses dans un dispositif figé. En 1ère, il y a le choix des matières, donc on fait ce qu'on sait faire ». « L'AP serait-il le seul moment d'acquisition de méthode et le cours le moment d'acquisition des connaissances ? Il faudrait que l'élève fasse le lien ».*

L'accompagnement personnalisé en 2^{nde} se met en place partout de façon très inégale et avec une fragilité certaine

[...]

Deux constantes émergent sur l'évolution de l'AP en 2^{nde} :

- la prégnance trop forte des questions d'organisation sur les questions pédagogiques. Plusieurs équipes se disent « submergées » par l'organisation du temps et des groupes d'élèves ;
- un discours récurrent des enseignants exprimant le souhait d'accompagner « leurs élèves » : « je les connais mieux », « ils ont besoin de repères ».

Ces deux points sont liés. On voit clairement que certains échecs d'organisation trop complexe l'an dernier ont fortement déstabilisé les professeurs, les ont empêchés de se consacrer à leur réflexion pédagogique et ont fait resurgir « l'appartenance » des élèves à leur professeur. Or, personne

aujourd'hui ne peut se prononcer sur une meilleure ou moindre efficacité de l'AP suivant que l'on s'adresse à ses élèves ou pas.

Chaque lycée doit alors viser un point d'équilibre délicat :

- les multiples barrettes peuvent conduire à une forte désorganisation de tous et accaparer l'énergie des professeurs si la gestion du temps n'est pas maîtrisée ;
- inversement, si les élèves ne sont accompagnés que par leurs enseignants, le risque est grand de voir l'AP se transformer en prolongation du cours.

[...]

■ Préconisations

[...]

L'accompagnement personnalisé a souvent été défini « en creux », par ce qu'il n'était pas. L'opposition entre « méthodes » et « contenus disciplinaires » a induit une confusion considérable et persiste dans certains entretiens avec des enseignants. Il n'existe pas de « modèle type » de l'accompagnement personnalisé, mais son efficacité et sa réussite repose sur deux facteurs clefs :

- la posture du professeur : écouter les élèves, être attentif à leurs besoins, à leurs démarches d'apprentissage, expliciter les objectifs et le vocabulaire, leur laisser du temps pour chercher, faire des erreurs, se saisir de la liberté pédagogique offerte par cette modalité d'enseignement ;
- l'utilisation par le professeur de son indispensable expertise disciplinaire pour développer chez les élèves des compétences transférables à d'autres situations disciplinaires : expliciter ces compétences, les partager avec les autres professeurs.

L'analyse qui précède induit les préconisations suivantes.

Préconisation n°1 : Concevoir l'AP comme une réponse à des besoins identifiés d'élèves grâce à une phase de diagnostic permettant d'identifier les causes essentielles des difficultés ;

Préconisation n°2 : mieux expliquer aux élèves les objectifs des séquences et leur progression ; sans cette explicitation, les élèves resteront déçus comme le montrent la plupart des réactions sur la première année de mise en place ;

Préconisation n° 3 : se centrer sur les démarches utilisées par les élèves, y compris leurs erreurs, beaucoup plus que sur la réponse attendue ;

Préconisation n° 4 : travailler en équipe sur la polysémie du langage dans les différentes disciplines dans une optique de littératie commune au service des élèves ;

Préconisation n° 5 : mettre fin à l'opposition stérile entre « méthodes » et « contenus disciplinaires » pour montrer aux professeurs que l'on peut faire de l'accompagnement personnalisé dans sa discipline et que l'on peut surtout identifier des compétences transférables à partir d'une situation disciplinaire ;

Préconisation n° 6 : mettre fin aux dérives évidentes (poursuite du cours, gestion du stress par des intervenants extérieurs) ;

Préconisation n° 7 : partager, entre disciplines proches (domaine scientifique, domaine des « humanités ») des compétences transversales à travailler en commun

Préconisation n° 8 : et dépasser ensuite cette première proximité de « culture » pour développer chez les élèves des compétences par nature très transversales (prise de notes, recherche et traitement de l'information, expression orale).

.../...

Chapitre 3 :

Des lycées plus autonomes : les responsabilités nouvelles et complexes des chefs d'établissement, la transformation des modes de pilotage

Le chapitre précédent fait apparaître que l'accompagnement personnalisé se met en place de façon inégale et encore fragile. Ce chapitre va analyser comment les établissements s'y prennent pour introduire ce nouveau dispositif qui, cela a été souligné, est porteur de changements importants dans l'organisation et le déroulement des enseignements.

Cette question est au cœur du pilotage des établissements. Les proviseurs et leurs adjoints se sont vus confier des responsabilités déterminantes dans la mise en œuvre de la réforme. Il leur appartient, en s'appuyant sur les marges de manœuvre données aux lycées pour organiser les enseignements et répartir leurs moyens, de concevoir et impulser avec les enseignants une dynamique de projet qui permette de mettre en place les nouveaux dispositifs, en particulier l'accompagnement personnalisé. Le présent chapitre fait le point sur la manière dont les équipes de direction se sont approprié cet objectif et sa traduction dans le fonctionnement des établissements et l'organisation de l'accompagnement personnalisé. On abordera successivement les contraintes, nombreuses et complexes que doivent prendre en compte les équipes de direction, puis les évolutions intervenues dans le pilotage des lycées, l'usage que font les proviseurs des marges offertes par la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH), enfin les différents choix faits pour organiser l'accompagnement personnalisé, les avancées comme les difficultés.

[...]

Lutte contre la ségrégation sociale à l'école : de nombreux outils à disposition des politiques Par Nathalie Mons, Présidente du Cnesco - 2015

[...]La ségrégation sociale et scolaire se cristallise sur certains territoires, dans certains établissements. Le premier état des lieux, dressé par une équipe de chercheurs, Arnaud Riegert (Ecole d'Economie de Paris – Insee) et Son Thierry Ly (École d'Économie de Paris), qui va poursuivre ses analyses pour le Cnesco, confirme ce que les praticiens observent sur le terrain. **La France est marquée par un phénomène puissant de ségrégation sociale et scolaire dès le collège. Ainsi un élève d'origine sociale très favorisée, autrement dit un enfant de chef d'entreprise, profession libérale, cadre d'entreprise, de la fonction publique ou d'enseignant a, dans son établissement, presque deux fois plus de camarades appartenant aux mêmes catégories sociales que lui qu'un élève de classe moyenne ou populaire.** Cette moyenne nationale élevée cache, de plus, de fortes disparités territoriales. **La ségrégation sociale et scolaire se cristallise sur certains territoires, dans certains établissements. [...]** De façon générale, les élèves issus de milieux très aisés, souvent bons élèves, sont quasiment absents d'un nombre non négligeable d'établissements. [...]

Au sein de certains établissements, une « ségrégation active » produit des classes de niveau dès le collège. **Au-delà de la ségrégation entre les établissements, sévit une autre forme de séparatisme social et scolaire plus encore taboue car illégale depuis la réforme Haby du collège unique : celle de la ségrégation sociale et scolaire entre les classes d'un même établissement.** Les études statistiques sur le sujet n'existaient pas, et l'enquête présentée pour la Conférence de comparaisons internationales Cnesco-CSE est inédite. Les parents, les élèves, les professionnels de l'éducation bien sûr connaissent ces classes de niveau qui ne se disent pas. L'étude révèle que cette « ségrégation active » dans les établissements existe bien dès la classe de 6^{ème} et se renforce jusqu'en 3^{ème}. **Ainsi en 3^{ème} 45% des collèges pratiquent une ségrégation scolaire active et 25% des formes de séparatisme social. Ceci met en évidence l'existence de classes de niveau dans les collèges français, davantage fondées sur le niveau scolaire que sur l'origine sociale.**

La recherche montre les effets dévastateurs de la ségrégation sociale sur la cohésion nationale. **Cette ségrégation sociale et scolaire avérée n'est pas anodine. Les recherches internationales, menées dans des contextes internationaux variés - USA, Angleterre, Irlande, pays nordiques, Inde...- et synthétisées par le Cnesco et le CSE québécois dans le rapport de cette Conférence mettent en évidence des effets puissants et dévastateurs sur les attitudes citoyennes des jeunes, la vie en collectivité et les apprentissages scolaires. [...]**

Un consensus national nécessaire pour construire la mixité sociale à l'école dans la durée. Pour être efficace et durable, une politique nationale de mixités sociale et scolaire à l'école doit présenter les caractéristiques suivantes :

- **Une perspective de long terme : volontariste et évaluée nationalement, cette politique doit être développée dans la durée, autour d'un consensus national** qui dépasse, sur plusieurs décennies, les alternances politiques.
- **A chaque terrain sa politique : les outils de la mixité sociale à l'école (ajustements de cartes scolaires, quotas d'élèves dans les établissements, transports...) doivent être adaptés aux contextes locaux** car construire la mixité sociale à l'école prend des formes différentes dans la ruralité, les terrains socialement mixtes, ou au contraire les contextes socialement ultra-ségrégues...
- **La nécessaire mesure des phénomènes de ségrégation sociale à l'école** : ces politiques doivent s'accompagner du déploiement d'un appareil statistique national et local permettant d'en analyser l'effectivité dans la mise en œuvre.
- **Enfin, un ensemble de conditions doivent être réunies simultanément pour assurer une politique efficace et durable :**
 - une stratégie de **communication en direction des parents** : sur le long terme, une politique de mixité sociale ne fonctionne que si les parents y adhèrent ;
 - une **stratégie de formation des personnels d'éducation**: par exemple les enseignants doivent être formés aux pédagogies différenciées pour gérer l'hétérogénéité scolaire et sociale des élèves...
 - une politique de **transports** efficaces et socialement accessibles qui favorise la mobilité et de désenclavement des élèves, surtout au lycée ;
 - et, enfin, une politique valorisant **l'apprentissage des langues s'avère la base incontournable de tous les apprentissages dans les contextes scolaires socialement mixtes. [...]**

